

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Compte rendu de la réunion du 5 juillet 2010

PRESENTS : Mmes Evelyne BERTHOUIN, Stéphanie DELGUTTE, Catherine GAUFICHON, Pascale MARTEAU, Dany MICHAUD, Anne-Marie PROUST, Isabelle SOULISSE, Véronique SURAULT, ; MM. Daniel BAUDOUIN, Jean BOULAIS, François BRIAND, Jean-Jacques CANTEAU, Alain FORT, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Pascal GONNORD, Alain LAUDES, Joël MAGNERON, Jean-Pierre MIGAULT, René PACAULT, Adrien PROUST, Claude ROULLEAU et Jacky THUBIN,

EXCUSES : MM. Francis BEAUMONT, Bertrand DUFOURCQ, Gaëtan GIBAULT, Florent JARRIAULT, Gilbert POUGNARD, Thierry ROUSSEAU, Daniel VEILLET et Yannick VIVIER.



Monsieur Claude ROULLEAU ouvre la séance en sa qualité de Président et remercie les délégués de leur présence. Il soumet au Conseil le compte rendu de la séance du 14 juin 2010. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté à l'unanimité en l'état.

A la demande du Président Monsieur Jean-Martial FREDON réalise une présentation de la MIPE et de la Mission Locale :

1) La MIPE (Mission d'Insertion par l'Economique :

Monsieur FREDON retrace les difficultés que cette dernière a rencontré sur la plan financier et le plan de réduction des effectifs mis en oeuvre avec notamment la fermeture de l'atelier "TRAME".

Il donne lecture d'un bilan pour l'année 2009 et précise que 98 personnes ont été intégrées au sein des chantiers d'insertion.

2) Mission Locale :

Monsieur FREDON rappelle les objectifs de la Mission Locale qui s'occupe des jeunes demandeurs d'emploi. Il précise qu'en 2009, 1 053 jeunes ont été reçus (ce qui correspond à 9 225 entretiens annuels) sur les 18 permanences organisées sur Plaine de Courance, cela correspond à 107 suivis.

Il précise qu'en zone rurale la mobilité et un problème important, beaucoup de jeunes ne dispose pas de moyen de déplacement.

Il rappelle que la Mission Locale instruit les dossiers BRDE pour le territoire de Plaine de Courance cela correspond en 2009 à 8 dossiers qui ont reçus une aide.

1 – BRDE

1.1 Solde Anthony GUERINEAU

Monsieur Anthony GUERINEAU a créé à Prahecq « La Flèche informatique », entreprise individuelle de vente/maintenance/location de matériel informatique et vidéo le 18/08/09, avec une BRDE de 3 000 € destinée à l'acquisition de matériel et véhicule professionnel.

Dans le cadre de ce dispositif régional,

- après suivi et avis favorable par l'Atelier de la Création (assistant technique : Mission Locale des Jeunes du Sud Deux-Sèvres) ;
- avant transmission au Conseil Régional pour décision ;
- et sur proposition du Président ;

le conseil, après délibération à l'unanimité, donne un avis favorable quant au versement du solde.

2.2 Solde Angelina NIVAU

Madame Angelina NIVEAU a créé à Fors le « Laurina », entreprise individuelle de bar et restauration rapide immatriculée le 31/08/09, avec une BRDE de 2 400 € destinée à l'aménagement du local (dans la Coop de Fors).

Dans le cadre de ce dispositif régional,

- après suivi et avis favorable par l'Atelier de la Création (assistant technique : Mission Locale des Jeunes du Sud Deux-Sèvres) ;
- avant transmission au Conseil Régional pour décision ;
- et sur proposition du Président ;

le conseil, après délibération à l'unanimité, donne un avis favorable quant au versement du solde.

2 – Niort Terminal

Monsieur le Président rappelle que les participations des collectivités au budget du SMO constitué pour la promotion et le développement de la plateforme "Niort Terminal" ont été arrêtées dans les statuts comme suit :

Section de Fonctionnement :

- 25 % Communauté d'Agglomération de Niort
- 25 % Communauté de Communes Plaine de Courance
- 25 % Communauté de Communes Arc en Sèvres
- 25 % Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres

Section d'Investissement :

- 25 % Communauté d'Agglomération de Niort
- 25 % Communauté de Communes Plaine de Courance
- 25 % Communauté de Communes Arc en Sèvres
- 25 % Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres

Monsieur le Président sollicite le Conseil pour verser au SMO la participation de la CCPC pour un montant de 81 472.25 € au titre du Budget 2010.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil valident cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Concernant le Budget d'Investissement dans le Budget Primitif 2010, celui-ci est financé par un virement de section de fonctionnement ; Monsieur ROULLEAU fait remarquer qu'il sera nécessaire de mettre en oeuvre assez rapidement un véritable programme d'Investissement.

Il précise qu'afin d'opérer l'effectivité comptable du SMO, la CCPC pour faire avancer les choses va prendre en charge de façon transitoire la gestion administrative de la comptabilité du SMO.

3 – CLIC

Monsieur le Président informe que le Budget 2010 du CLIC de la CAN et de la CCPC s'équilibre à la somme de 87 064.00 € en fonctionnement.

Il sollicite l'autorisation du Conseil pour verser au CLIC la participation de la CCPC pour un montant de 1 100,00 €.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil valident cette proposition.

4 – Multiservices de La Foye-Monjault

Monsieur le Président rappelle que le lot 7 menuiseries intérieures a été attribué à la société ARNAUD Menuiserie 85490 Benet pour un montant de 24 708.49 €/HT.
Cette société nous a informés qu'elle a été mise en liquidation judiciaire et qu'elle ne pourra pas donner suite au marché.

Monsieur le Président suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 29 juin 2010 sollicite le Conseil pour mettre en œuvre une nouvelle consultation sous la forme d'une procédure négociée pour le lot 7 menuiseries intérieures.

Par ailleurs Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire a retenu la proposition de la société ERCO pour le lot n° 12 pour un montant total de : 23 250 €/HT.

- Tranche ferme : 10 015.00 €/HT
- Tranche conditionnelle : 13 235.00 €/HT

Conformément à cette décision, Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil pour affermir dès que nécessaire la tranche conditionnelle.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil valident l'ensemble de ces propositions et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

5 – Assainissement collectif

5.1 Fixation coût des documents de consultation

Comme présenté lors du conseil du 14 juin, l'opération d'assainissement va se décomposer en 5 lots selon :

- Lot n° 1 : Canalisations gravitaires et de refoulement
- Lot n° 2 : Postes de refoulement
- Lot n° 3 : Station d'épuration
- Lot n° 4 : Canalisation de transfert des eaux traitées
- Lot n° 5 : Stockage d'eaux traitées

Les documents de consultation des entreprises pour l'assainissement collectif sont en cours d'élaboration, et il s'avère d'ores et déjà que la reprographie de ces dossiers va représenter un certain coût, eu égard au nombre et à l'importance des plans qu'ils comportent.

Bien que les nouvelles règles imposent à la communauté de communes une démarche « dématérialisée » incluant de rendre téléchargeable l'ensemble des pièces de la consultation, la collectivité doit tout de même être en mesure de remettre des « dossiers-papier » aux opérateurs économiques qui en feraient la demande.

Pour autant, l'article 41 du code des marchés publics permet de faire payer ces documents dans la limite des coûts de reprographie.

Sachant d'une part que c'est plus probablement la partie « plans » des dossiers qui peut poser des problèmes de tirage aux opérateurs économiques, faute de disposer du matériel adéquat, et que, d'autre part, la maîtrise d'ouvrage est en droit de transmettre les éléments de la consultation sous les différents formats de son choix le Président propose, après avoir fait réaliser les devis ad hoc, d'arrêter les différents tarifs comme suit :

	demande <u>DCE complet</u>	demande <u>dossier PLANS</u>
Lot n° 1 - Canalisations gravitaires.. et de refoulement	146 € TTC.....	134 € TTC
Lot n° 3 - Station d'épuration	48 € TTC.....	38 € TTC
Lot n° 4 - Canalisation de transfert.... des eaux traitées	38 € TTC.....	29 € TTC

Le conseil, après délibération à l'unanimité, accepte ces propositions et arrête les coûts des dossiers de consultation comme indiqué ci-dessus, notant que ces montants devront figurer dans les publicités et/ou règlements de consultation.

5.2 Autorisation signature demande de PC pour STEP

Le dossier de consultation pour la STEP, station d'épuration de 5.000 équivalent habitants à terme, à construire en deux phases au nord du PAEPC, est en cours de préparation par le maître d'œuvre SAFEGE. La solution de base figurant au dossier est la solution classique « boue activée », les variantes étant autorisées. L'avancement du projet nécessite maintenant un permis de construire.

Le conseil, après délibération à l'unanimité, autorise le Président à signer la demande de permis de construire.

6 – Personnel

6.1 Fermeture de poste

Suite à l'avis favorable du CTP réuni le 24/06/2010, le Conseil communautaire à l'unanimité se prononce favorablement sur les fermetures des postes suivants :

- Un poste d'ATSEM 2^{ème} classe à 16/35^{ème}
- Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- Un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 4.57/35^{ème}
- Un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 31.50/35^{ème}

6.2 Augmentation de temps de travail

Suite à l'avis favorable du CTP réuni le 24/06/2010, le Conseil communautaire à l'unanimité se prononce favorablement sur les augmentations de temps de travail suivants :

- Un poste d'ATSEM 1^{ère} classe de 16/35^{ème} à 19.29/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2010.
- Un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 7.20/35^{ème} à 10.14/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2010

6.3 Avancement de grade

Suite à l'avis favorable du CTP réuni le 24/06/2010, le Conseil communautaire à l'unanimité décide de compléter la liste des grades telle qu'elle avait été arrêtée par le Conseil communautaire en date du 10 septembre 2007. Cette liste est complétée avec le grade de technicien supérieur principal avec un taux de promotion de 100 %.

7 – Multi-accueil “Les Coccinelles”

7.1 EJE

Afin de permettre la réorganisation des services de la structure multi-accueil à Granzay-Gript, Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à 28/35^{ème} à compter du 23 août 2010.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil réservent une suite favorable à cette proposition et autorisent Monsieur le Président à procéder au recrutement nécessaire.

7.2 Auxiliaire de puériculture :

Afin de faire face aux nécessités de service Monsieur le Président sur le fondement du 2^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, propose l'ouverture d'un poste occasionnel d'Auxiliaire de puériculture à 28/35^{ème} à compter du 23 août 2010.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil réservent une suite favorable à cette proposition et autorisent Monsieur le Président à procéder au recrutement nécessaire.

8 – Questions diverses

8.1 ALSH

Afin d'accompagner les enfants porteurs d'un handicap, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) octroie une aide financière aux familles concernées pour l'accès aux loisirs.

La CCPC va accueillir à l'ALSH de Fors un enfant porteur d'un handicap.

Afin d'assurer cette prise en charge, la CCPC a recruté un animateur diplômé BAFA avec une spécialisation auprès du public porteur d'un handicap.

L'aide accordée doit permettre de financer le surcoût lié à cet accueil spécifique. Cette dernière étant versée à la famille et non pas à la collectivité Monsieur le Président informe que la CCPC appellera directement les sommes concernées auprès de la famille.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil pour signer tous les documents afférents à cette démarche.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil réservent une suite favorable à cette proposition.

8.2 Convention de mise à disposition de personnel

Monsieur le Président rappelle qu'en application du décret n° 2008-463 du 15 mai 2008, l'organisation de la semaine scolaire au sein des écoles se fait dorénavant sur 4 jours : le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Certaines communes afin de faire face à l'accueil des enfants le mercredi ont organisé des garderies.

Afin de ne pas réduire le temps de travail des ATSEM et d'accompagner les communes concernées pour répondre aux besoins des familles, il a été décidé que les ATSEM seraient mises à disposition des communes par la CCPC pour leurs garderies ou ALSH pour le temps de travail qu'elles effectuaient le mercredi.

Ponctuellement le temps de travail nécessaire pour les activités de la garderie municipale peut-être supérieur au "quota" attribué.

Il est donc proposé dans ce cas que les heures faites au-delà du temps attribué à la commune tel que prévu à la convention de mise à disposition soient rémunérées par la CCPC et donnent lieu à remboursement par la commune.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil réservent une suite favorable à cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tout document afférent.

8.3 Vente de terrain ZA Les Petits Affranchiments

Monsieur le Président propose la cession au profit de Monsieur MOUSSA COULIBALY, vétérinaire à Beauvoir sur Niort (ou toute personne morale qu'il voudrait se substituer) d'une parcelle de terrain d'une superficie de 700 m² (environ) au prix net de 15.05 € (TVA sur marge comprise).

Ce terrain serait détaché de la parcelle cadastrée ZA 221 (plan joint) au sein du lotissement référencé : LT7903105C0002.

Monsieur le Président sollicite le Conseil pour :

- Faire procéder aux bornages nécessaires,
- Désigner un titulaire et un suppléant pour la signature des actes chez Maître MENIN notaire à Beauvoir sur Niort,
- Autoriser le candidat à déposer une demande de permis de construire anticipée.

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil réservent une suite favorable à cette proposition et désignent Monsieur Jean BOULAIS titulaire et Monsieur René PACAULT suppléant pour la signature des actes.

En clôture de Conseil, Monsieur Thierry PAITRE informe que la CCPC a mis en œuvre 2 journées de formation concernant l'utilisation de la plateforme "achat public.com" (dématérialisation des procédures de marchés publics). Il informe que la Préfecture des Deux-Sèvres a sollicité les collectivités concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Dans le prolongement de la démarche intercommunale concernant les outils de dématérialisation, il est précisé que la question de la télétransmission fera l'objet d'une étude au niveau de la CCPC avec "retour" vers les communes membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.